

DÉFINITIONS

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la migration est le mouvement d'une personne ou un groupe de personnes, soit à travers une frontière internationale, soit au sein d'un État. C'est un mouvement de population, qui englobe tout type de circulation des personnes, quelle que soit sa longueur, sa composition et ses causes ; Cela inclut des migrations de réfugiés, de personnes déplacées, des migrants économiques et des personnes qui se déplacent à d'autres fins, y compris le regroupement familial. L'Organisation des Nations Unies définit un migrant comme une personne qui a résidé à l'étranger depuis plus d'un an, quels que soient les causes, volontaires ou involontaires, et les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer. L'OIM prévoit les distinctions suivantes entre les nombreux types :

- Le Migrant économique : c'est une personne qui quitte son lieu habituel de résidence pour s'installer à l'extérieur de son pays d'origine afin d'améliorer sa qualité de vie ou aux fins d'emploi. Ce terme est souvent utilisé pour distinguer les migrants réfugiés fuyant les persécutions, et il est également utilisé pour désigner les personnes tentant d'entrer dans un pays sans autorisation légale.
- Le Migrant en situation régulière: c'est un migrant qui est entré dans un pays légalement et reste dans ce pays, conformément à ses critères d'admission.
- Le Migrant en situation irrégulière : c'est une personne qui, en raison de son entrée non autorisée, de la violation d'une condition d'entrée, ou de l'expiration de son visa, n'a pas de statut légal dans un pays de transit ou d'accueil.
- Le Migrant avec qualification: c'est un travailleur migrant qui, en raison de ses compétences ou l'expérience professionnelle qu'il a acquise, se voit accorder un traitement préférentiel pour l'admission dans un pays d'accueil. De ce fait il est donc soumis à moins de restrictions concernant la durée de séjour, un changement d'emploi et le regroupement familial.

Ces catégories peuvent également inclure à la fois des demandeurs d'asile et des réfugiés, la différence étant que les demandeurs d'asile ne s'attendent pas à retourner dans leur pays d'origine, alors que les réfugiés sont souvent déplacés et espèrent revenir lorsque les conditions le permettront.

CONTEXTE

Selon la Banque mondiale, en 2014, plus de 250 millions de personnes vivaient et travaillaient à l'extérieur de leurs pays de naissance, et plus de 750 millions de personnes ont migré dans leurs pays. Le flux global de transfert de fonds (argent envoyé par les migrants dans leur pays d'origine) était d'environ 583 milliards de dollars en 2014, dont 436 milliards de dollars aux pays en développement. Les experts en développement s'accordent sur le fait que les changements démographiques, la mondialisation et le changement climatique augmenteront les pressions migratoires au sein et au-delà des frontières dans les années à venir.

Les femmes représentent environ la moitié des 250 millions de migrants aujourd'hui et dans certains pays, près de 70 ou 80 pour cent, selon le FNUAP.

Que la migration soit une migration régulière ou irrégulière, souvent les femmes migrantes ont à faire face au risque d'exploitation économique, ainsi qu'aux violences physiques et sexuelles auprès d'intermédiaires et d'employeurs avec peu d'accès à une protection juridique ou judiciaire.

Le travail forcé est un risque pour beaucoup de femmes et d'hommes qui utilisent des voies de migration irrégulière ; Cependant, les femmes migrantes sont plus susceptibles d'être victimes de la traite à des fins sexuelles, qui constituent 98 % de toutes ces victimes, selon l'Organisation internationale du travail.

Les femmes migrantes peuvent fréquemment se trouver dans des statuts précaires, avec de bas salaires et des emplois de service de secteurs non réglementés de l'économie tels que les soins à domicile et où elles ont à faire face – en plus – à des abus liés aux vulnérabilités et aux droits humains y compris physiquement, psychologiquement auxquels s'ajoutent les violences sexuelles et/ou les horaires de travail excessifs sans rémunération ni repos supplémentaire . L'accès limité aux services de soins et d'éducation associé à la séparation d'avec la famille peut également avoir des effets négatifs à long terme sur la santé et le bien-être des femmes et des enfants. L'accès limité aux services financiers et produits aussi bien du pays d'origine que du pays d'accueil, un manque de connaissances financières et un manque de soutien pour les aider à renforcer leurs capacités, réduisent la capacité des femmes à bénéficier pleinement de leurs revenus.

PRISE DE POSITION

Le Zonta International est une organisation qui travaille à l'autonomisation des femmes aux niveaux mondial et local et à la promotion de la justice et du respect universel des droits humains et des libertés fondamentales.

Que les femmes migrantes quittent leur pays d'origine pour fuir les conflits, les exploitations de toute sorte, les effets induits des catastrophes naturelles ou de crises humanitaires ou migrent par choix à la recherche de débouchés économiques, elles ont à faire face à une multitude de risques.

Comme le phénomène de migration mondiale ne cesse d'augmenter, le Zonta International appelle tous les gouvernements à répondre aux menaces des droits fondamentaux des femmes migrantes et des travailleurs migrants en général et à :

- Engager l'appui et les ressources nécessaires pour atteindre des buts et les objectifs énoncés dans les Objectifs de Développement Durable, particulièrement l'objectif n° 5, « Parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation toutes les femmes et les filles » qui englobe tous les aspects des droits de la femme et l'autonomisation des femmes et qui doit s'appliquer aux femmes migrantes. La vulnérabilité des femmes réfugiées qui sont enceintes et accouchent doit être reconnue et des efforts particuliers être faits pour leur donner accès à des services de soins et de protection.
- Avoir une attention particulière à l'objectif 8, « Promouvoir de façon soutenue, inclusive et durable la croissance économique, le plein emploi productif d'un travail décent pour tous » et à l'objectif N°10 qui est de « Réduire l'inégalité entre les pays » et incluant les points suivants en matière de migrations et de droits des migrants :
 - Protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes migrantes et ceux/ celles dont les emplois sont précaires.

- Faciliter la migration organisée, sûre, régulière et responsable et la mobilité des personnes, notamment par le biais de la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.
- Utiliser des engagements internationaux existants pour protéger les droits des femmes migrantes, dont
 - la Convention des Nations Unies sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et leurs familles, qui est un instrument clé pour la protection des droits des migrants.
 - la Convention sur l'élimination de toutes formes de Discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW) Recommandation générale n ° 26 sur les travailleuses migrantes, qui vise à renforcer la protection des femmes migrantes dans toutes les situations, y compris celles en situation irrégulière.
 - la Convention 189,(International Labour Organisation/ Organisation Internationale du Travail) qui favorise un travail décent pour tous les travailleurs.
- Suivre les résultats des actions entreprises et en rendre rapport.
- Impliquer les ONG et acteurs de la société civile dans la protection et la promotion des droits humains des populations migrantes.

Février 2016